





# Bordereau de signature

## ARR2018\_0277



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/12/2018	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/12/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-31)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

ARR2018\_ 0277

## ARRETE

**OBJET : COMPLÉMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTION À MONSIEUR SITHAL TIENG  
1er MAIRE ADJOINT**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

**VU** la Loi du 1<sup>er</sup> Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales

~~**VU** le décret 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,~~

**VU** la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018, relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019

**VU** la circulaire du 21 novembre 2018 portant instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

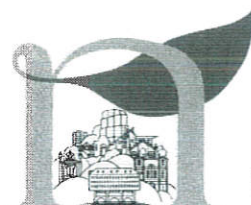
**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux Maires-Adjoints, et notamment, les nouvelles dispositions relative à la gestion des inscriptions et radiations des électeurs sur la liste électorale de la commune,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Complément de délégation de fonction est accordée à Monsieur Sithal TIENG, 1er Adjoint au Maire, chargé des **Travaux, aux Espaces Verts, aux Nouvelles Technologies et à l'Administration Électronique**, en matière d'examen et de validation des demandes relatives aux inscriptions ou radiations d'électeurs sur la liste électorale communale,

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Madame la Comptable Publique de Marne la Vallée,
- Monsieur de Directeur Général des Services,
- A l'intéressé



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°ARR2018\_ 0277

Portant complément de la délégation de fonction à Monsieur Sithal TIENG 1er maire adjoint(2)

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 28 DEC. 2018

Le Maire

Mathieu Viskovic



Transmis au représentant de l'État le	31 DEC. 2018
Affiché le	31 DEC. 2018
Notifié le	31 DEC. 2018
Publié le	31 DEC. 2018

